

4 / Emploi et chômage

Pierre Madec

En s'établissant à 7,1 % de la population active fin 2022, le taux de chômage est passé (légèrement) en deçà de son niveau observé avant la « Grande Récession » de 2008. Commencée au milieu de l'année 2015, la baisse du taux de chômage s'est poursuivie pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) s'élevait fin 2022 à 2,2 millions, soit 275 000 de moins par rapport au niveau d'avant la crise de la Covid-19. Cette dernière, débutée en 2020, la sortie de crise, entamée en 2021 et interrompue par l'invasion russe de l'Ukraine, ou encore le retour de l'inflation ont soulevé de nombreuses questions... Assiste-t-on à une poursuite de la désindustrialisation des emplois en France ? Quid de la précarisation du marché du travail et de l'emploi des jeunes ? Est-on (encore) en situation de rétention de main-d'œuvre et comment expliquer la baisse de la productivité ?

Emploi, croissance et productivité

Le cycle de productivité

À court terme, l'emploi est essentiellement déterminé par les variations de l'activité économique, mais l'ajustement est progressif. L'impact de la croissance sur l'emploi est amorti par le comportement des entreprises, conduisant à un cycle de productivité : si les entreprises adaptent très rapidement le volume d'emplois temporaires (CDD courts, intérim) à la conjoncture, elles n'ajustent pas immédiatement leurs effectifs stables aux besoins de la production. Elles préfèrent recourir à la flexibilité interne, en ajustant

les rémunérations salariales variables et le temps de travail via les heures supplémentaires, les congés imposés ou le chômage partiel.

Les entreprises ne vont ajuster leurs effectifs que si le rebond ou le creux conjoncturel se montre durable. C'est pourquoi la productivité du travail s'accélère lors des phases de reprise et ralentit lors des ralentissements conjoncturels. La modification du rythme de croissance a donc des effets retardés sur l'emploi et la croissance de la productivité du travail fluctue à court terme. Suivant ce mécanisme du cycle de productivité, l'économie française a connu une chute du rythme de productivité dès le début de la crise économique et financière de 2008. L'extension du dispositif d'activité partielle, bien moindre que celui mis en place début 2020, et le dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires ont permis, malgré des destructions très rapides d'emplois en contrats à durée déterminée (CDD) courts, de préserver dans un premier temps les contrats à durée indéterminée (CDI).

Pour autant, l'ampleur de la rétention de main-d'œuvre au cours de cette période a été importante et durable. Avec une croissance tendancielle de la productivité horaire marchande estimée à 0,8 %, le regain de croissance de 2010-2011 a juste permis de refermer le cycle de productivité, mais la rechute de la croissance française a conduit à un nouveau creusement de ce dernier entre 2011 et 2013 (graphique 1).

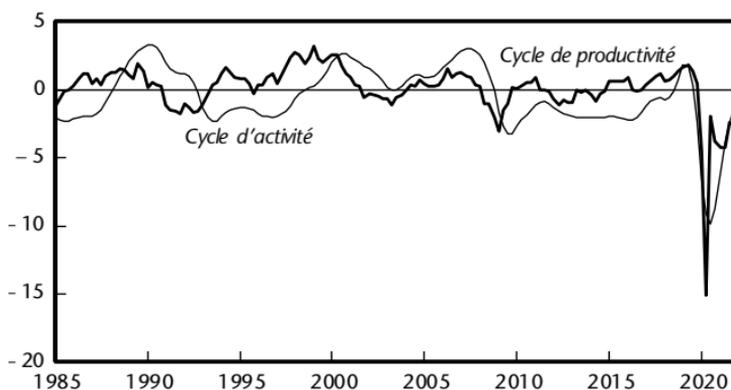
L'ampleur et la persistance de l'écart entre les comportements habituels d'emploi et ceux que l'on observe depuis 2008 ont soulevé un doute important concernant la croissance de la productivité de sortie de crise et posé la question d'un nouveau ralentissement structurel du rythme de productivité consécutif au bouleversement occasionné par cette crise.

Les dernières ruptures de tendance de productivité remontent aux années 1990 et 2000, avec des politiques d'allègement de cotisations et de réduction du temps de travail qui ont enrichi la croissance en emplois. La productivité du travail par tête a fortement ralenti au cours des années 1990 (2 % dans les années 1980, contre 1,4 % dans les années 1990 puis 0,8 % en 2010 [Ducoudré et Heyer, 2017]).

En 2018, le retour progressif de la croissance française a permis de refermer le cycle de productivité sans nouveau ralentissement de la productivité tendancielle et les créations d'emplois salariés sont redevenues positives dans le secteur marchand. En 2019, le ralentissement de l'activité a creusé le cycle de produc-

Graphique 1. Cycles d'activité et de productivité dans le secteur marchand

En % de la valeur ajoutée



Légende : le cycle d'activité (ou de productivité) est représenté par l'output gap calculé par l'OCDE, et le cycle de productivité est l'écart de la productivité à sa tendance de long terme.

Sources : OCDE ; Insee ; calculs des auteurs.

tivité dans l'industrie et la construction. Si l'on ajoute à cela la chute d'activité inédite enregistrée en 2020 et les mécanismes de chômage partiel déployés pour y faire face, la rétention de main-d'œuvre a atteint des niveaux inconnus jusqu'alors. En avril 2020, c'étaient ainsi 8,4 millions de salariés qui étaient placés en activité partielle. À titre de comparaison, ils n'étaient que 280 000 au deuxième trimestre 2009, au plus fort de la crise. En décembre 2021, ils étaient encore près de 400 000 à être en activité partielle (88 833 équivalents temps plein).

Après les destructions d'emplois de 2020 (- 126 000 en glissement annuel), l'année 2021 a été caractérisée par un très fort rebond de l'emploi total (+ 879 000 emplois en glissement annuel). En 2022, cette dynamique s'est poursuivie avec 432 000 créations d'emplois en glissement annuel. Entre la fin 2019 et le quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié marchand a augmenté de 4,6 % alors que la valeur ajoutée marchande n'a crû que de 1,2 %, révélant des pertes de productivité du travail importantes (voir infra).

Une nouvelle phase de désindustrialisation ?

Les destructions d'emplois industriels, observées sur longue période, s'inscrivent dans un mouvement de transfert massif des emplois du secteur industriel vers celui des services au cours des quarante dernières années (tableau 1). Mais la désindustrialisation se caractérise par une diminution simultanée de l'emploi industriel et de la contribution de l'industrie à la richesse produite sur le territoire. Or, avant la crise de 2008, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée en volume est restée stable, autour de 15 % entre 1987 et 2007. Si l'on peut expliquer une partie de la baisse de l'emploi industriel sur la période par l'effet retardé de la précédente phase de désindustrialisation, d'autres explications viennent s'ajouter : effet de revenu défavorable aux biens industriels, concurrence étrangère renforcée par l'ouverture aux échanges internationaux, réorganisation générale du système productif avec un recours croissant à l'externalisation d'une partie des activités industrielles vers les secteurs des services. Selon Daudin et Levasseur [2005], après correction du recours à l'intérim et à l'externalisation, la baisse serait de 1,1 million d'emplois industriels de 1980 à 2002, soit environ 72 % des pertes d'emplois industriels globalement observées au cours de cette période. Le développement de la sous-traitance de services généraux par de nombreuses entreprises a engendré un changement de structure de l'emploi salarié par taille d'entreprise. La part de l'emploi salarié dans les grandes entreprises (plus de 500 salariés) a diminué de 18,0 % en 1978 à 10,8 % en 2010. En contrepartie, l'emploi dans les petites entreprises (moins de vingt salariés) a progressé de 30,3 % à 36,2 % pendant la même période.

Un marché du travail dual

Un marché du travail de plus en plus flexible

La France a connu une forte précarisation de l'emploi au cours des années 1990. Cette précarisation s'inscrit dans un marché du travail de plus en plus polarisé, avec d'un côté des salariés stables et de l'autre des salariés pris dans le cercle vicieux de la précarité, alternant contrats courts et périodes de chômage. Si les contraintes institutionnelles qui empêchent le renouvellement des CDD au-delà d'une durée globale de dix-huit mois (sauf quelques cas particuliers) ont limité cette dérive, la part

Tableau 1. Emploi par branche entre 1980 et 2022

En millions d'emplois, moyennes annuelles			
	1980	2022	Évolution
Agriculture	1,9	0,7	- 1,2
Industrie	5,1	3,0	- 2,1
Construction	1,9	2,0	0,1
Services marchands	8,5	15,7	7,2
dont services aux entreprises	1,6	4,9	3,3
Services administrés	5,3	8,6	3,3
Ensemble	22,7	30,0	7,3

Source : Insee.

de l'emploi temporaire dans l'emploi total (CDD, intérim et contrats aidés) est tout de même passée de 10,4 % de l'emploi salarié en 1990 à 16,2 % en 2022 (tableau 2). Cette montée en puissance de l'emploi temporaire se retrouve dans les autres pays de l'Union européenne : sa part dans l'emploi salarié a atteint en moyenne 14,1 % en 2022. L'emploi à temps partiel a également connu une nette progression en France et en Europe au cours de la même période, pour atteindre respectivement 16,5 % et 17,6 % en 2022, et ce malgré le fort ajustement des emplois à durée déterminés au cours de l'année 2020.

Le plus fort recours aux contrats temporaires, conjugué à l'annualisation du temps de travail à la suite des accords sur les 35 heures, a rendu le marché du travail plus flexible : les entreprises peuvent s'ajuster plus rapidement à la conjoncture. À l'image de l'ajustement de l'emploi au début de la crise de 2008 entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020, l'emploi temporaire a vu sa part dans l'emploi total se réduire de près de 2 points. Cette précarisation du marché du travail se traduit en outre par le raccourcissement de la durée de ces contrats temporaires : la part des CDD de moins d'un mois dans le total des intentions d'embauche recensées par l'ACOSS est en effet passée de 48,2 % à 70 % entre 2000 et 2014, pour baisser ensuite à 66,8 % début 2020. D'après Coquet et Heyer [2018], ces évolutions tendanciennes s'expliquent en partie par les modifications de la réglementation et les mesures de baisse du coût du travail, qui favorisent le recours à ce type de contrat.

Tableau 2. Emploi à temps partiel et emploi temporaire

En %

	Emploi à temps partiel (en % de l'emploi total)		Emploi temporaire ¹ (en % de l'emploi salarié)	
	1990	2022	1990	2022
France	11,8	16,5	10,4	16,2
Allemagne	14,9	28,0	10,3	12,4
Italie	4,7	17,9	5,2	16,8
Espagne	4,8	13,3	29,9	21,1
Royaume-Uni	4,8	13,3	29,9	21,1
Union européenne ²	13,4	17,6	10,2	14,1

1. L'emploi temporaire comprend notamment les CDD, l'intérim et les contrats aidés.

2. L'Union européenne comprenait 12 pays en 1990 et 27 pays en 2021.

Source : Eurostat.

L'estimation de délais moyens d'ajustement de l'emploi (DMA) à l'activité montre que l'emploi s'ajuste en quatre trimestres en moyenne en France à une variation de l'activité. La vitesse d'ajustement dans l'Hexagone est donc comparable à celle du Royaume-Uni, tandis que l'Allemagne et l'Italie ont un marché du travail moins réactif.

Évolution de la législation vers plus de flexibilité

Depuis le milieu des années 1980, des réformes successives du marché du travail ont rendu celui-ci plus flexible. Parmi les plus récentes, citons l'accord national interprofessionnel (ANI), signé par les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, et la loi Travail (ou loi El Khomri), publiée en août 2016.

Les ordonnances Macron — publiées le 23 septembre 2017 et ratifiées le 31 mars 2018 — intègrent des modifications substantielles en matière de droit du travail, de représentativité des salariés et de négociation collective : un accord de branche étendu peut désormais modifier les règles relatives à la durée maximale, au renouvellement et à la période de carence à respecter lorsque l'employeur a recours au CDD.

Concernant le licenciement, la durée minimale d'ancienneté pour bénéficier de l'indemnité légale de licenciement est abais-

sée. Afin de sécuriser les effets de la rupture du contrat de travail, des barèmes référentiels obligatoires d'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse sont mis en place. Ces mesures visent notamment à limiter pour les entreprises les coûts juridiques de licenciement, en cas de contentieux aux prud'hommes. Selon les comparaisons internationales menées par l'OCDE [2019], de moindres coûts de licenciement n'auraient pas d'impact significatif sur le niveau global du chômage, mais permettraient de réduire le chômage des jeunes et le chômage de longue durée.

En matière de négociation collective, l'accord d'entreprise prime désormais sur l'accord de branche dans de nombreux domaines (ex : montant d'une prime de vacances d'origine conventionnelle). Mais la négociation reste encore de la compétence exclusive de la branche sur certains sujets : salaires minima hiérarchiques ; égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; conditions de recours au CDI de chantier ou d'opération ; durée minimale du temps partiel, taux de majoration des heures complémentaires et supplémentaires ; conditions et durée de renouvellement de la période d'essai...

Enfin, les réformes de l'assurance chômage qui se succèdent depuis 2019 constituent également une étape importante dans la flexibilisation du marché du travail [Coquet, 2023].

Portrait des chômeurs français

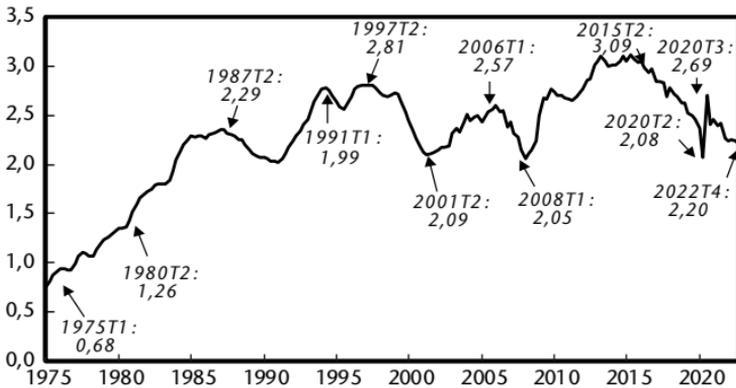
Évolution du chômage depuis trente ans

Le chômage s'est massivement développé au cours des années 1970 et s'est maintenu au-delà de 1,5 million depuis 1984 (graphique 2), bien que des baisses temporaires aient pu être observées sur les périodes 1987-1990, 1998-2001, 2006-2007, 2015-2019 ou encore 2021-2022, qui ont coïncidé avec des périodes de reprise de l'activité (graphique 2). Ces chiffres donnent cependant une vision très partielle du travail contraint, qui comprend également les travailleurs à temps partiel subi, les chômeurs découragés, etc. Le « halo » du chômage et le « sous-emploi » concerneraient 3,2 millions de personnes en 2022.

Le chômage français est aussi féminin qu'ailleurs en Europe (tableau 3). Les femmes représentent près de 48 % des chômeurs et 60 % du chômage élargi (« halo » et sous-emploi). Ensuite, la proportion de chômeurs de longue durée est similaire en France

Graphique 2. Chômage au sens du BIT depuis 1975

En millions de personnes, CVS*, France (hors Mayotte)



* Corrigé des variations saisonnières.

Source : Insee.

et en Europe, du fait de la forte hausse du chômage de longue durée dans certains pays en difficulté.

Le chômage des non-qualifiés

Les non-qualifiés, définis ici comme les personnes ayant le moins de diplômes, sont particulièrement touchés par le chômage. En 2022, ils connaissaient un taux de chômage de 13,6 % (tableau 3). Pour soutenir l'emploi des non-qualifiés, sont menées des politiques d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires, qui ont représenté 58 milliards d'euros en 2019. Ces politiques reposent sur l'idée selon laquelle le coût du travail, déterminé par le niveau du SMIC et des cotisations sociales, pèserait sur la demande de travail des non-qualifiés. Le SMIC ayant pour vocation de protéger les salaires des non-qualifiés, le coût du travail a été abaissé par des allègements ou des exonérations de cotisations en bas de l'échelle des salaires. De nombreuses évaluations mesurent l'impact de cette politique globale entre 400 000 et 800 000 emplois.

Heyer et Plane [2012] chiffrent, dans le meilleur des cas, à 500 000 le nombre d'emplois créés par le dispositif Fillon réduisant les cotisations patronales sur les salaires bruts infé-

Tableau 3. Principales caractéristiques du chômage en 2022

En %, moyenne annuelle					
	FRA	ALL	ITA	ESP	UE 27
Taux de chômage des :	7,4	3,2	8,2	13,0	6,3
– femmes	7,2	3,0	9,5	14,9	6,6
– jeunes	17,3	6,0	23,7	29,8	14,5
– peu diplômés	13,6	6,7	12,0	19,5	12,5
Chômage (en millions),	2,3	1,4	2,0	3,0	13,1
dont parts (en %) du chômage					
– féminin	47,7	43,1	49,7	54,0	49,3
– de longue durée	27,3	33,0	57,3	38,9	38,4
– des jeunes	25,9	19,5	17,7	16,0	20,9

Légende : les taux de chômage sont les taux harmonisés pour les personnes de 15 à 64 ans et non ceux du BIT couramment utilisés, ce qui explique la différence entre les chiffres d'Eurostat et ceux de l'Insee. Le chômage de longue durée concerne les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. Les jeunes ont entre 15 et 24 ans. Les peu diplômés ont un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire au plus le BEPC dans le cas français.

Source : Eurostat, enquête Forces de travail.

rieurs à 1,6 SMIC brut. Selon Ducoudré et al. [2016], le Pacte de responsabilité et le CICE auraient permis, après prise en compte des effets du financement, de créer ou sauvegarder autour de 290 000 emplois à l'horizon 2018, avec une fourchette allant de 190 000 à près de 420 000 selon la position dans le cycle et l'élasticité de substitution capital/travail. Les résultats d'évaluations ex post sur données microéconomiques conduites par France Stratégie [2018] pour le Comité de suivi du CICE indiquent des effets sur l'emploi compris entre 0 et 255 000 emplois créés ou sauvegardés en moyenne sur la période 2013-2015. Enfin, la transformation du CICE en baisses de cotisations sociales employeurs au 1^{er} janvier 2019 se traduirait par des effets positifs sur l'emploi : + 40 000 à 50 000 emplois à l'horizon 2023, selon Ducoudré et Heyer [2018]. D'après l'OCDE [2019], le coût du travail au niveau des bas salaires représentait 47 % du coût du travail au niveau du salaire médian en 2019 ; ce ratio a ainsi été ramené à celui observé en Allemagne ; et la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total, qui était en chute au cours des années 1980, s'est redressée depuis.

Le retour des seniors sur le marché du travail

En 2022, le taux d'activité des seniors (69,7 % pour les 50-64 ans) reste certes inférieur au taux d'activité des 25-49 ans (88 %) mais s'établit à 10 points de plus que celui observé en 2011. Ce relatif retard s'explique par le faible taux d'activité des plus de 60 ans, tandis que la situation des 55-59 ans se situe dans la moyenne européenne. Selon la Drees, l'âge conjoncturel de départ à la retraite atteint 62 ans et 4 mois pour les personnes qui résident en France avec une légère différence entre les hommes (62 ans) et les femmes (62 ans et 7 mois). Cet âge est en progression continue depuis 2010 (+ 1 an et 9 mois) du fait du relèvement des bornes d'âge issu de la réforme des retraites de 2010.

Le chômage des seniors est très proche de la moyenne des pays de l'OCDE alors même que l'âge moyen de départ en retraite reste en France à un niveau inférieur. Néanmoins, il signifie en France un retrait probablement plus définitif du marché du travail : l'ancienneté moyenne du chômage est plus longue et les chances de retour à l'emploi plus faibles. Selon Eurostat, la probabilité de transition du chômage vers l'emploi des 55-74 ans était en 2021 de 13 % contre 22 % pour les 25-54 ans. Pour autant, les taux d'activité et d'emploi des seniors ont été considérablement affaiblis par les dispositifs de préretraite qui ont permis de gérer les mutations industrielles dans les années 1980, relayés ensuite par les dispenses de recherche d'emploi (DRE).

En instaurant une surcote pour les années cotisées au-delà de 60 ans et de quarante-deux ans de cotisations, la réforme de 2003 a renforcé les incitations au report du départ en retraite. La réforme de 2010 a instauré le recul progressif de l'âge légal de départ à 62 ans en 2017 et a commencé à jouer sur l'activité des seniors dès 2011. Parallèlement, l'accord interprofessionnel du 13 octobre 2005 a été suivi par l'élaboration d'un plan national d'action concertée pour l'emploi des seniors. La réforme de 2023 prévoyait également des mesures visant à faciliter l'insertion (ou le maintien) des seniors dans l'emploi.

Les jeunes actifs, premières victimes du chômage

Parmi les jeunes actifs, le taux de chômage est très élevé : il atteignait 17,3 % pour les moins de 25 ans en 2022, contre 7,4 % toutes classes d'âge confondues (tableau 4), soit 10 points d'écart. Mais le haut niveau du taux de chômage des jeunes ne signifie

Les politiques de l'emploi

Les différentes mesures d'allègements de cotisations en France

En 1993, les cotisations familiales employeurs ont fait l'objet d'une exonération totale pour les salaires inférieurs à 1,1 SMIC et de moitié pour les salaires inférieurs à 1,2 SMIC. Cette disposition a ensuite été intégrée dans un dispositif de réduction dégressive de toutes les cotisations de sécurité sociale pour les bas niveaux de salaires. La « ristourne », introduite en octobre 1996, prévoit un allègement de charges dégressif. Cet allègement est maximal (18,2 %) au niveau du SMIC et nul pour les salaires dépassant 1,33 SMIC. Les seuils d'exonération étant définis en termes de salaires mensuels, la mesure constituait un encouragement à l'emploi à temps partiel visant une plage assez large de niveau de salaire horaire.

La politique de la durée du travail

La première loi Aubry (1998) annonce la baisse de la durée légale le 1^{er} janvier 2000 et définit les incitations accordées aux entreprises qui, avant cette échéance, réduisent de 10 % leur durée de travail et embauchent 6 % de salariés en plus. Ces aides sont forfaitaires et dégressives dans le temps et étaient prévues pour sept années. La loi « Aubry II » (2000) est instaurée pour l'ensemble des entreprises passées aux « 35 heures » par accord négocié comprenant certaines clauses et un nouvel allègement pérenne sur les bas salaires se substituant à la réduction unique dégressive sur les bas salaires et comprenant une partie forfaitaire et une partie dégressive jusqu'à 1,7 SMIC.

La loi Fillon (2002) assouplit les lois Aubry en augmentant le contingent

d'heures supplémentaires et n'incite plus les entreprises à réduire le temps de travail. Elle met en place une réduction des cotisations patronales accessible à tous les employeurs (hors État et collectivités locales). Cette nouvelle réduction est calculée en fonction de la rémunération horaire. La réforme de décembre 2006 a enfin porté le taux d'exonération au niveau du SMIC à 28 % pour les entreprises de moins de vingt salariés.

À rebours des lois visant à abaisser le temps de travail, la loi TEPA, mise en place en octobre 2007, comprend un volet de défiscalisation des heures supplémentaires (HS) incitant à augmenter la durée du temps de travail. Ce dispositif est supprimé en septembre 2013 puis réintroduit en 2019.

Le CICE et le Pacte de responsabilité

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), voté en décembre 2012 et renforcé en avril 2014 par le Pacte de responsabilité, est égal à 6 % de la masse salariale, hors cotisations patronales, correspondant aux salaires de moins de 2,5 SMIC. Le dispositif correspond donc à un abaissement du coût du travail pour les bas salaires, dont la dégressivité n'est pas progressive, à la différence des abaissements de charges. Aux 20 milliards d'euros correspondant au CICE ont été ajoutés 10 milliards d'exonérations de cotisations sociales supplémentaires qui prennent effet progressivement à partir de 2015. Le 1^{er} janvier 2019, le CICE a été remplacé par un allègement supplémentaire des cotisations sociales patronales de 6 % jusqu'à 2,5 SMIC. Un renforcement des allègements allant jusqu'à 4 points d'allègement supplémentaires au niveau du SMIC a pris effet au dernier trimestre 2019.

Tableau 4. Chômage des jeunes en Europe en 2022

En %

	Taux de chômage		Part du chômage	
	15-24 ans	15-64 ans	15-24 ans	15-64 ans
France	17,3	7,4	7,1	5,3
Allemagne	6,0	3,2	3,2	2,6
Italie	23,7	8,2	6,2	5,4
Espagne	29,8	13,0	9,8	9,6
UE 27	14,5	6,3	5,8	4,6

Légende : le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs d'une classe d'âge (de 15 à 24 ans ou de 15 à 64 ans) à la population active associée. La part du chômage rapporte le nombre de chômeurs aux effectifs globaux de la classe d'âge.

Source : Eurostat, enquête Forces de travail.

pas que les jeunes chômeurs soient particulièrement nombreux en France. En effet, la plus longue durée des études françaises ne laisse que près d'un tiers des jeunes sur le marché du travail, si bien que la part des jeunes au chômage s'élève à 7,1 %, ce qui est plus proche de la moyenne européenne qui est de 5,8 %.

Selon l'enquête Génération 2017 du Cereq, 27 % des sortants d'études en 2017 ont connu pendant au moins six mois le chômage au cours de leur première année de vie active. Mais, selon Batard et Saillard [2011], ces difficultés d'insertion dans l'emploi relèvent de la forte exposition au chômage des entrants sur le marché du travail, et sont très proches de celles de leurs aînés chômeurs.

Le reste de l'écart s'explique par le processus d'insertion par lequel passent les jeunes. L'emploi d'un jeune s'interrompt plus souvent en cours d'année et les jeunes peinent à décrocher un emploi en CDI : seuls 30 % de la génération 2017 y accèdent durablement. Étant globalement moins insérés dans l'emploi, les jeunes sont les premiers touchés en cas de dégradation de la conjoncture.

2020-2022 : un marché du travail chahuté et une baisse prononcée de la productivité

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, le dynamisme des créations d'emplois dans le secteur marchand ne cesse de nous surprendre trimestre après trimestre. Fin 2022, soit trois ans après le début de la crise, l'activité dans le secteur marchand, mesurée par sa valeur ajoutée, se situait 1,2 % au-des-

sus de son niveau d'avant la crise. Compte tenu du sentier de croissance de la productivité du travail observé avant celle-ci, évalué à 0,8 % par an par Ducoudré et Heyer [2017], cela aurait dû déboucher, toutes choses égales par ailleurs, sur une baisse de 1,2 % de l'emploi salarié dans le secteur marchand fin 2022. Mais, loin de baisser de 270 000, l'emploi salarié marchand a au contraire progressé de 797 000 (4,6 %) au cours des trois dernières années.

Heyer [2023] avance trois pistes pour expliquer cet écart de plus d'un million de salariés marchands au cours de la période 2019-2022 (voir seconde partie, chapitre 4).

Repères bibliographiques

- BATARD P.-É. et SAILLARD E. [2011], « Le chômage des jeunes, quel diagnostic ? », *Trésor-Éco*, n° 92.
- COQUET B. [2023], « Les deux réformes de l'assurance chômage », *Étude OFCE*, n° 03/2022, mars.
- COQUET B. et HEYER É. [2018], « Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'assurance chômage », *Rapport de l'OFCE pour le Sénat*, 19 décembre.
- DARES [2012], « Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France entre 1993 et 2009 », *Document d'études*, n° 169, février.
- DAUDIN G. et LEVASSEUR S. [2005], « Délocalisations, concurrence des pays émergents et emploi en France », *Revue de l'OFCE*, n° 94.
- DUCOUDRÉ B. et HEYER É. [2017], « Quel nouveau sentier de croissance de la productivité du travail ? », *Revue de l'OFCE*, n° 152.
- [2018], « Transformation du CICE, des effets faibles attendus sur l'emploi, nuls sur l'activité économique », *Policy Brief de l'OFCE*, n° 40, 18 octobre.
- DUCOUDRÉ B., HEYER É. et PLANE M. [2016], « CICE et Pacte de responsabilité. Une évaluation selon la position dans le cycle », *Revue de l'OFCE*, n° 146.
- FRANCE STRATÉGIE [2018], *Rapport pour le Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre.
- HEYER É. [2023], « Comment expliquer l'évolution de l'emploi salarié depuis la crise Covid ? Une analyse économétrique sur données macro-sectorielles », *Revue de l'OFCE*, n° 180, avril.
- HEYER É. et PLANE M. [2012], « Impact des allègements de cotisations patronales des bas salaires sur l'emploi », *Revue de l'OFCE*, n° 126.
- OCDE [2019], « Améliorer les performances du marché du travail en France : mise en œuvre de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE », *OECD Economic Department Working Paper*, n° 1559.